	République Française	
	Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève	
	Extrait du registre des délibérations	
	Communauté de communes du Clermontais	
Date de la convocation	Mercredi 31 Janvier 2024	**Séance du Mardi 06 Février 2024**
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le six Février à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Canet, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes **: 42**	
Présents : **33**	Pour : **42**	
Absents : **3**	Contre : **0**	
Représentés : **9**	Abstention : **0**	
Rapporteur	Francis BARDEAU	Vice-Président en charge des Ressources Humaines et des Finances

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Claude REVEL (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Marc CARAYON (Lacoste), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieuran-Cabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Sophie ROYON (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Grégory GUERIN (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuvette).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par Isabelle SILHOL (Péret), Jean FRADIN (Canet) représenté par Claude REVEL (Canet), Arnaud MOULS (Canet) représenté par Christiane FULCRAND (Canet), Daria PICARD (Ceyras) représentée par Jean-Claude LACROIX (Ceyras),), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Christine RICARD (Paulhan) représentée par Claude VALERO (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absent(e)s : Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault).

Action de valorisation des propriétés et espaces publics communaux – Affectation des subventions d'investissement

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa V de l'article L.5214-16,

Vu les délibérations n°2021.10.05.02, n°2022.05.24.04, n°2023.03.21.02, n°2023.04.11.05 et 2023.12.12.04 portant attribution de subventions d'investissement pour la mandature 2020-2026,

Vu le règlement d'attribution d'aides à l'action de valorisation des propriétés et espaces publics communaux en vigueur, approuvé par délibération n°2018.10.03.03 du 3 Octobre 2018.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20240213-2024-02-06-04-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Dans le cadre de l'action de valorisation des propriétés et espaces publics communaux, les communes membres ont formulé les demandes de subventions d'investissement telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

Commune	Désignation de la demande	Montant HT prévisionnels des travaux	Projet incluant l'accessibilité	Montant de la subvention
Paulhan	Réhabilitation de la Gare Tranche 2	533 942,75 €	OUI	45 000,00 €
Péret	Embellissement commune Aménagement Espace Public	1 036 800,00 €	NON	40 000,00 €
Canet	Création local mis à disposition du Comité des fêtes	40 000,00 €	OUI	5 000,00 €
Canet	Réhabilitation de voiries en centre-ville avec des trottoirs sécuritaires	120 000,00 €	NON	40 000,00 €

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** l'octroi des subventions d'investissement telles que décrites dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,	Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,
Isabelle SILHOL	Claude REVEL

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr